

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017**

à 19H

Séance ordinaire

Convocation le 26.09.2017

Affichage le 09.10.2017

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAUTEMPS, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Liliane REGAD, Agnès ROUSSEAU, Mme Natacha BAILLY, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Guy ROUSSEAU, Michel PRUVOT, Christian BIENMILLER.

Absents excusés : M. Bernard DEFFONTAINE a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Mme Liliane REGAD.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 4 septembre 2017

Adopté à l'unanimité.

2- Délibérations remplacement des délégués aux Syndicats du Chapy et du Massacre.

Suite à la démission du conseil municipal de Mme Michelle MILLET, M. le Maire explique qu'il convient de nommer de nouveaux délégués au Sigf du Massacre et au SIA du Chapy.

• **SIA du Chapy** (3 titulaires, 2 suppléants)

Nombre de bulletins : 12

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Christian BIENMILLER 12 voix (douze)

Comme M. BIENMILLER laisse sa place de suppléant, il convient d'en nommer un autre.

Nombre de bulletins : 12

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Agnès ROUSSEAU 12 voix (douze)

M. Christian BIENMILLER est désigné délégué titulaire et Mme Agnès ROUSSEAU est désignée déléguée suppléante au SIA du Chapy

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171001

- **Sigf du Massacre** (2 titulaires).

Nombre de bulletins : 12

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Dominique DELACROIX 12 voix (douze)

**M. Dominique DELACROIX est désigné délégué titulaire au Sigf du Massacre
Délibération votée à l'unanimité. N°39275171002**

3 – Délibération rétrocession du terrain caserne des pompiers au SDIS.

Suite au projet de construction du centre d'incendie et de secours des Combes et à l'acquisition du terrain de Mme CHRETIN-BRISON par la commune, M. le Maire explique qu'il convient aujourd'hui de délibérer sur la cession à l'euro symbolique au SDIS de la parcelle AE 718 d'une surface de 2251 m2.

M. DELACROIX présente un tableau récapitulatif des dépenses réalisées par la commune à ce jour. Il précise que ces dépenses feront l'objet d'un remboursement de la part des autres communes

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171003

4 – Périscolaire : délibération approbation de l'avant-projet sommaire des travaux.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui présente au conseil municipal les derniers plans effectués par l'architecte. Il précise que les agents qui travaillent à l'ALSH et le personnel enseignant ont participé à cette étude. Il convient à présent d'approuver l'avant-projet sommaire des travaux.

Les travaux commenceraient aux printemps pour une période de huit mois.

M. le maire rapporte également qu'une chaudière collective à l'école, à l'ALSH et aux appartements est prévue.

Le conseil municipal prend acte et décide d'approuver, à l'unanimité, l'avant-projet sommaire des travaux.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171004

5 – Délibération indemnité de conseil au comptable du Trésor

M. le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au nouveau trésorier de Saint Claude, M. Philippe CASTELAIN en place depuis le 1^{er} janvier 2017.

Débat.

Le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % et également l'indemnité de confection des documents budgétaires à M. Philippe CASTELAIN, receveur municipal à 6 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS.

Délibération votée. N°39275171005

6- Délibération relative à la taxe d'aménagement.

M. le Maire rappelle le taux 2017 de la taxe d'aménagement et explique qu'il est nécessaire de délibérer aujourd'hui pour déterminer celui de l'année 2018.

M. DELACROIX précise que cette somme est perçue par la commune sur les demandes d'autorisations d'urbanisme et propose de le maintenir à l'identique de l'année précédente.

Le conseil municipal décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 3% à compter du 1^{er} janvier 2018, précise que le taux et les exonérations fixées ci-dessous pourront être modifiés tous les ans.

Il décide également en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme, d'exonérer dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné à l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171006

7- Délibération adoption des rapports 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et du délégataire sur l'exploitation du service.

M. le Maire demande à M. PRUVOT de présenter les rapports 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Sia du Chapy et de la Sogedo.

Le fonctionnement est satisfaisant mis à part le fait que l'usine DALLOZ rejette trop de cuivre dans la station d'épuration. Cette augmentation du rejet de cuivre est liée à la surproduction. Un contrôle est mis en place pour diminuer cette anomalie et l'usine DALLOZ envisage de faire des travaux afin d'y remédier.

La facturation du m³ n'a pas augmenté.

La déshydratation des boues a eu lieu semaine 38, une partie a été épandue et l'autre est partie en compostière.

Les canalisations situées vers le Village de Vacances ont également été contrôlées et les dégraisseurs nettoyés. Ces conduites sont en mauvais état, des travaux sont à prévoir en 2018.

Le conseil municipal décide d'approuver ces rapports.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171007

8 – Décision modificative amortissements des travaux d'électrification d'un bâtiment agricole.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que suite à la délibération du 5 septembre 2016 décidant l'amortissement des travaux d'électrification d'un bâtiment agricole (transformateur ferme de M. David VINCENT), il convient aujourd'hui de prévoir la somme de 13 258,86 € en investissement et en fonctionnement pour équilibrer le budget communal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171008

9 – Délibération tarifs communaux 2018.

→ M. le Maire rend lecture des tarifs communaux existants et interpelle le conseil municipal sur les montants des concessions du columbarium.

Il donne la parole à M. BIENMILLER qui explique que vu les demandes, il serait souhaitable d'envisager l'acquisition et l'installation d'un columbarium supplémentaire d'un coût d'environ 6000 €.

Débat.

Le conseil municipal décide de ne pas effectuer de changement pour l'année 2018 :

- Salle d'exposition – 459 Grande Rue : 15 € par jour, 400 € de caution, 50 € pour ménage non fait,
- Salles de réunion : 20 € par réunion,
- Droit de place : 2 € par ml, 15 € minimum par jour,
- Columbarium 30 ans 410 €, 15 ans 275 €,
- Concession de cimetière 30 ans 310 €, 15 ans 205 €,
- Photocopie (noir et blanc) 0.30 €, photocopie couleur 1 €, télécopie et email 1.50€, plastification de document 3 €.
- Dotation pour l'école de Lamoura : 55 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.
- Déneigement : prix de l'étrave/heure 96 € (y compris le salage) ; pris de la turbine/heure 140 € ; toute heure commencée étant due.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171009

→ Espace Communal.

M. le Maire donne la parole à Mme BAILLY qui informe le conseil municipal que la salle de l'Espace communal est de plus en plus sollicitée. Mme BAILLY rencontre de nombreuses difficultés à gérer celle-ci, c'est compliqué et cela prend beaucoup de temps. Il faudrait trouver une solution pour effectuer le ménage qui est souvent à sa charge ou à celle de Mme

CHAUTEMPS. Elle propose de confier le ménage à une entreprise privée ou d'embaucher un salarié.

M. ROUSSEAU intervient en disant que cela ne peut plus durer et qu'il faut engager quelqu'un pour effectuer cette tâche.

Mme ROBEZ-MASSON demande à l'assemblée si le ménage ne pourrait pas être effectué par le service technique ?

Mme BAILLY répond que le service technique est déjà assez sollicité pour cette salle. M. BIENMILLER ajoute que pendant le déneigement, cela est impossible et que leur intervention ne peut être régulière.

M. le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à cette situation et de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal qui accepte.

→ Musée du Lapidaire :

M. le Maire rend lecture des tarifs d'entrée du Musée du Lapidaire.

Après information et délibération, le conseil municipal décide de fixer des tarifs de visite du musée au 1^{er} janvier 2017 (pas de changement) comme ci-après:

	Individuels	Groupes
Adultes	4,00 €	3,00 €
Enfants (7-16 ans)	2,00 €	1,70 €
Moins de 7 ans :	gratuit	

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171010

10 - Délibération déneigement : choix du prestataire extérieur

M. le Maire explique au conseil municipal que, comme tous les ans, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour le déneigement en cas de fortes chutes de neige. Il fait part de la proposition du tarif de M. Christian GRECARD d'un montant de 33 € de l'heure pour 2017-2018.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171011

11- Délibération personnel communal : heures annuelles 2018

M. le Maire explique que, comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les horaires annuels des agents municipaux. Le calcul est décomposé. Chaque agent devra effectuer 1575 heures de travail pour l'année 2018.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171012

12 - Délibération baux communaux : Chalet de la Frasse

Le bail du Chalet de la Frasse avec Mme Laure ESCALIER touchant à sa fin, M. le Maire explique au conseil municipal que dans la situation actuelle, trois propositions s'offrent à la commune : renouveler le bail, mettre en place un bail commercial ou signer l'acte de vente définitif.

M. DELACROIX ajoute que la commune a tout à fait la possibilité de vendre ce bâtiment et au vu des dépenses qu'il faudra engager, propose soit de le vendre soit de le fermer.

Mme ROBEZ-MASSON et M. PRUVOT évoque l'engagement de Mme Laure ESCALIER et souhaitent la poursuite de son activité.

Débat.

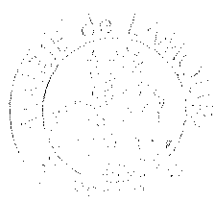
Après information et délibération, le conseil municipal décide de ne pas renouveler le bail du Chalet de la Frasse, et de ne pas mettre en place un bail commercial.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275171013

13 - Informations et questions diverses

- M. le Maire fait part du devis relatif au rehaussement des trottoirs qui débutera du futur plateau traversant à la maison MATHIEU.
- M. BIEMILLER informe le conseil municipal du commencement des travaux au Chemin de l'Abbaye.
- M. BIENMILLER fait un compte-rendu de la réunion de la commission de déneigement. Il ajoute que les personnes qui n'ont pas payé leur facture de déneigement de l'hiver dernier ne seront pas déneigées. Une étude sur l'organisation du déneigement des places de parking de l'Office de tourisme est en cours.
- Les travaux de la Grande Rue devraient être terminés d'ici 15 jours. M. DELACROIX ajoute que la commune a obtenu une subvention de 40 600 € de l'Etat pour les travaux de la place de l'église.
- M. le Maire souhaite organiser une réunion avec les riverains du Parcabout.
- L'inauguration du Lac de Lamoura suite aux travaux effectués a eu lieu samedi dernier.
- Mme BAILLY demande au conseil municipal de réfléchir et de proposer des articles pour le prochain bulletin municipal.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 6 novembre 2017.
- La séance est levée à 21h15.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,



Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,